



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 2026-01 (PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-01 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-09)

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane à l'effet :

QUE le Conseil municipal a présenté et déposé, le 1^{er} décembre 2025, le projet de règlement numéro 2026-01, intitulé : « Projet de règlement numéro 2026-01 concernant le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, abrogeant le règlement numéro 2021-09 » ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ou les élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 2026-01, intitulé « Règlement numéro 2026-01 concernant le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, abrogeant le règlement numéro 2021-09 » sera faite lors de la séance du Conseil qui se tiendra le 12 janvier 2026 à 19 h 30, à la salle du Conseil située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au <https://saintrene.ca>.

DONNÉ À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 2^e jour du mois de décembre 2025.



Joyce Bérubé,
La directrice générale
et greffière-trésorière